

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 3 octobre 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Bernard Cayen, maire  
                                         Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1  
                                         Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2  
                                         Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
                                         Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4  
                                         Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
                                         Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et  
                                         secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS :        Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe  
                                         Monsieur Hamed Chebbi, contremaitre travaux publics  
                                         Monsieur Mikael Zayani, inspecteur municipal

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 19h00.

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9612**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER**                    l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9613**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'APPROUVER**                le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION 2017-10-CMD9614**

#### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 520-3-URB-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 357 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES RELATIVES À LA PROTECTION DES RIVES ET LITTORAL DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2009-206 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Denis Brazeau qu'un règlement portant le numéro 520-3-URB-2017 et modifiant le règlement no 357 sur les permis et certificats afin d'y intégrer les normes relatives à la protection des rives et littoral du règlement de contrôle intérimaire 2009-206 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

### **AVIS DE MOTION 2017-10-CMD9615**

#### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 354-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 354 DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES VISANT À ÉTABLIR DES MESURES DE PROTECTION DES EAUX SUPERFICIELLES, DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement portant le numéro 354-70 et modifiant le règlement de zonage no 354 de la municipalité de Déléage afin d'y intégrer les normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

### **ABROGATION D'UN AVIS DE MOTION 2017-10-CMD9616**

#### **ABROGATION DE L'AVIS DE MOTION NO 2016-03-CMD9169 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-URB-2016 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AFFAIRES**

Abrogation de l'avis de motion no 2016-03-CMD9616 est par la présente donné par Monsieur le conseiller Denis Brazeau concernant l'adoption du règlement 535-URB-2016 sur les permis et certificats d'affaires puisqu'il y a eu erreur sur le numéro du règlement.

### **AVIS DE MOTION 2017-10-CMD9617**

#### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AFFAIRES**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Diane Marenger qu'un règlement concernant les permis et certificats d'affaires, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9618**

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 3 octobre 2017 totalise 189 427.49\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	65 621.18\$
Comptes payés :	82 114.43\$
Salaires :	41 691.88\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 2 127.59\$ - élus : 109.03\$

Chèque annulé : aucun

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9619**

#### **SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention à:  
- O.P.P. École Laval – Ste-Thérèse 500\$

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** l'achat de 2 billets pour la soirée-bénéfice pour un tirage aux contribuables:  
- Entraide de la Vallée-de-la-Gatineau 150\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9620**

#### **PROPOSITION PUBLICITAIRE CLÉ EN MAIN DE CHGA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a souvent à faire des annonces dans les médias locaux pour divers avis aux contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** la radio CHGA offre un forfait publicitaire qui représente des économies substantielles pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adhère depuis plusieurs années à cette proposition clé en main qu'elle trouve avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ACCEPTER** la proposition clé en main de la radio communautaire CHGA au coût de 1 550\$ plus les taxes et de prévoir les sommes nécessaires au budget de 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9621**

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction d'une Ligne à 120 kV entre les postes de Paugan et de Maniwaki;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 733 851\$ et que les organismes admissibles de la MRC Vallée-de-la-Gatineau se sont entendus pour la partager comme suit :

	Longueur (m)	Portion %	PMVI
Low	10 694	15,4	113 013\$
Kazabazua	5 967	8,6	63 111\$
Lac Ste-Marie	8 007	11,6	85 127\$
Gracefield	15 491	22,3	163 649\$
Bouchette	13 625	19,7	144 569\$
Messines	2 639	3,8	27 886\$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	361	0,5	3 669\$
Déléage	11 377	16,4	120 352\$
Maniwaki	896	1,3	9 540\$
Egan-Sud	283	0,4	2 935\$
Total	69 340	100	733 851\$

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 19 septembre 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**QUE** la municipalité de Déléage adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le directeur général à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9622**

**VILLE DE GRACEFIELD – DEMANDE D'APPUI VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Gracefield demande l'appui des municipalités de la MRCVG à sa résolution no 2017-09-399, vote par correspondance;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage est en accord avec le fait que le nombre de pièces d'identité accepté lors d'un scrutin devrait être élargi pour permettre aux contribuables non domiciliés d'exercer leur droit de vote plus facilement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage, comme la plupart des municipalités de la région, compte plusieurs contribuables résidants hors Québec et qui n'ont donc pas de permis de conduire émis par la SAAQ ou de carte d'assurance maladie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes n'ont ni passeport ni carte d'identité des Forces canadiennes ou de certificat de statut d'Indien;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'APPUYER** la ville de Gracefield dans sa demande auprès du Directeur général des élections du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier l'article 215 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de permettre aux citoyens hors Québec de présenter un document d'identification supplémentaire émis par leur province avec photo et adresse complète afin de leur permettre de participer aux différents scrutins.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9623**

**RENOUÈLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance de la municipalité arrive à terme le 10 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important d'avoir une bonne couverture d'assurance responsabilité pour la municipalité ainsi que pour les biens municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité réalise des économies en adhérant à la Mutuelle des municipalités du Québec et que celle-ci verse à la municipalité une ristourne chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ces motifs, il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**DE RENOUVELER** le contrat d'assurance de la municipalité au montant de 20 693\$, incluant la taxe de 9%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9624**

#### **ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 525-ADM-2014 CONSTITUANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage a adopté en 2014 le règlement no 525-ADM-2014 constituant un programme complémentaire prévoyant l'octroi d'une aide financière pour une période de 3 ans et que ce règlement doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage n'a jamais reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec pour ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pour lequel ce règlement avait été adopté n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu dans un avenir rapproché;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**D'ABROGER** le règlement no 525-ADM-2014 constituant un programme complémentaire prévoyant l'octroi d'une aide financière pour une période de 3 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

Le conseil municipal reçoit et prend acte de la démission du conseiller au siège no 1, Monsieur Hugo Morin.

### ***SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE***

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9625**

#### **RENOUÈLEMENT DU CONTRAT AVEC BELL CANADA POUR LE SERVICE 911**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Bell Canada pour l'entente relative au service 9-1-1 appelé service public d'appel d'urgence 9-1-1, SPAU 9-1-1 est maintenant échu et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour une autre période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat est automatiquement reconduit pour des périodes successives de cinq (5) ans, à moins qu'une partie ne donne un préavis de six (6) mois à l'autre partie avant la fin de toute période de reconduction;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE RECONDUIRE** le contrat avec Bell Canada pour l'entente relative au service 9-1-1 appelé service public d'appel d'urgence 9-1-1, SPAU 9-1-1.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9626**

#### **COUVERTURE INCENDIE POUR LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef du service de sécurité incendie mentionne que depuis un certain temps les appels d'entraide à la Municipalité d'Aumond ne sont pas des appels d'entraide, mais plutôt des appels de couverture incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Aumond a très peu de pompiers et qu'ils ne sont pas toujours disponibles pour répondre au besoin en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef du service de sécurité incendie a déjà fait part de ce problème au directeur incendie de la municipalité d'Aumond et qu'aucun retour n'a été fait dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation peut entraîner des problèmes de couvertures incendies pour notre municipalité et implique que nous utilisons nos équipements pour combattre des incendies sur le territoire voisin alors que nous devrions simplement intervenir en entraide selon le protocole établi dans le schéma de couverture de risque;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'ÉTABLIR** un contact avec les membres du conseil municipal d'Aumond afin de régler cette situation problématique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9627**

#### **AVIS À BELL CANADA D'UN CHANGEMENT DE CENTRALE DE RÉPARTITION POUR LE SERVICE INCENDIE POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** présentement les lignes 9-1-1 sont transférées vers le centre secondaire Répartition Incendie Groupe Communication Le Rocher Inc (CLR) situé au 1993 rue Champlain à Shawinigan;

**CONSIDÉRANT QU'** une partie du territoire de notre municipalité sera desservie par le centre secondaire Centrale d'appels d'urgence Chaudière Appalache (CAUCA) située au 135, 19ième rue à St-Georges;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'INFORMER** Bell Canada que notre fournisseur de réception et de répartition des appels de services d'incendie sera le centre secondaire Centrale d'appels d'urgence Chaudière Appalache (CAUCA) pour une partie de notre territoire couvert par le service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Est inclus à cette résolution, pour en faire partie, l'annexe décrivant le territoire à desservir avec le détail des rues et chemins avec les limites minimum et maximum.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***TRANSPORT ET VOIRIE***

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9628**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE SABLE TAMISÉ POUR L'HIVER 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en sable tamisé pour l'hiver 2017-2018 a été lancé le 5 septembre par la résolution numéro 2017-09-CMD9600;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 2 octobre 2017 et que 2 soumissions ont été déposées au bureau municipal et qu'elles sont conformes, soit :

Soumissionnaires :	Prix unité	Prix ajusté
- Carrière Edelweiss	6.59\$	8.863\$
- D. Heafey et fils inc.	6.40\$	8.421\$

**CONSIDÉRANT QUE** le prix doit être ajusté pour refléter la distance du banc d'emprunt en multipliant par le facteur tonne/kilomètre du recueil des tarifs du camionnage en vrac en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'achat de sable tamisé dans les meilleurs délais afin de préparer le sable pour la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégage :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'achat de sable tamisé pour l'hiver 2017-2018 à D. Heafey et fils inc., plus bas soumissionnaire, selon le prix rajusté de 8.421\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9629**

**EMBAUCHE D'UN CONDUCTEUR DE VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est à la recherche de candidats pour un surcroit de travail au service des travaux publics pour la période hivernale 2017-2018;



- CONSIDÉRANT QUE** ce surcroit de travail en est un de journalier/opérateur de véhicules de déneigement saisonnier 25h, qu'il est présentement sans titulaire et qu'il est nécessaire de le pourvoir pour la prochaine saison;
- CONSIDÉRANT QUE** ce surcroit a été affiché à l'interne pour une période de 10 jours et qu'un seul candidat a démontré son intérêt;
- CONSIDÉRANT QUE** les procédures d'embauche ont été respectées même si les besoins demandent que ce soit fait dans les meilleurs délais;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- DE PROCÉDER** à l'embaucher M. Jean-Louis Rochon à titre de journalier/opérateur de véhicules de déneigement saisonnier 25h.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9630**

#### **FORMATION D'UN COMITÉ POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN SENS UNIQUE SUR LA RUE LAFRANCE**

- CONSIDÉRANT QU'** un citoyen avait manifesté son inquiétude par rapport au danger que représente la sortie de la rue Lafrance vers le pont de la rivière Gatineau sur la route 107;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de se pencher sur la question et qu'il serait opportun de former un comité afin d'étudier la possibilité de faire un sens unique sur la rue Lafrance;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du conseil de former ce comité des membres suivants :
- un agent de la Sûreté du Québec
  - une ressource du ministère des Transports
  - un citoyen, résident de la rue
  - un conseiller
  - un membre du club Les Ours Blancs
  - un membre du Club Quad
  - le contremaître aux travaux publics

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE FORMER** un comité pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un sens unique sur la rue Lafrance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9631**

**RÉPARATION DU CAMION DE VOIRIE - INTERNATIONAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion International ne fonctionne pas de façon optimale depuis un certain temps;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé une évaluation des réparations à être effectuées sur le camion International;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines réparations du camion International sont urgentes et qu'il est nécessaire que ce camion soit en bon état pour la saison hivernale 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie a analysé ces estimations et qu'il recommande de faire les réparations majeures et urgentes chez le concessionnaire et qui les réparations moins urgentes soient faites par nos fournisseurs de mécanique mobile;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** les réparations urgentes qui doivent être faites chez le concessionnaire dans un premier temps.

De faire les autres réparations moins urgentes avec nos fournisseurs de mécanique mobile.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9632**

**APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de procéder au nettoyage du réseau d'égout dans le secteur urbain;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres de gré à gré peut être fait pour ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'octroyer le contrat sera délégué au directeur général après l'étude des offres soumises;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE LANCER** un appel d'offres pour le nettoyage du réseau d'égout et de déléguer le pouvoir d'octroyer le contrat au directeur général, M. Henri-Claude Gagnon.

**DE MANDATER** le directeur général, M. Henri-Claude Gagnon, pour signer le contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## ***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

**PFM – MADA** - Point d'information

Madame la conseillère Madeleine Aumond résume la situation et remet les documents en sa possession pour le comité local formé puisqu'elle termine son mandat de conseillère.

## ***AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT***

### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9633**

#### **MANDAT À LA FIRME DEVEAU POUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 477-URB-2009 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques nécessite une révision;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil recommande que cette révision soit effectuée par des spécialistes en la matière;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge cette révision urgente, afin de faciliter la gestion du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE MANDATER** Me Marc Tremblay, de la firme Deveau Avocats, pour la révision du règlement décrétant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9634**

#### **PROPOSITION POUR LA MISE À JOUR DES COTES D'INONDATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVG a adopté le projet de règlement 2017-317 en vue de modifier son schéma d'aménagement et développement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement vise, entre autres, à délimiter les zones inondables pour la municipalité de Déléage;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage a retenu en avril 2015, les services de la firme Blumetric environnement inc. afin de procéder à la détermination et à la cartographie des plaines inondables sur la rivière Gatineau pour une partie de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a été réalisé en octobre 2015 et a été transmis à la MRCVG par la municipalité de Déléage;

- CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de procéder à une modification du schéma d'aménagement en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE** pour apporter la modification au schéma d'aménagement, il y aurait lieu de demander à la firme Blumetric environnement inc. de mettre à jour le rapport déposé en 2015 pour tenir compte des crues printanières 2017;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'ACCEPTER** la proposition de la firme Blumetric environnement inc. pour la mise à jour du rapport 2015 en tenant compte des crues printanières 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

### ***LOISIRS ET CULTURE***

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9635**

#### **AFFECTATION D'UN DON AU SURPLUS AFFECTÉ LOISIR**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu un don de 1 000\$ d'un contribuable de la municipalité et que ce don doit servir aux activités jeunesse, selon la volonté du donateur;
- CONSIDÉRANT QU'** afin de respecter les volontés du donateur, il y a lieu d'affecter cette somme à titre de surplus affecté – activités jeunesse;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'AFPECTER** 1 000\$ aux surplus affectés – activités jeunesse et d'utiliser cette somme pour des activités de loisir pour les jeunes de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2017-10-CMD9636**

#### **RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – COTISATION ANNUELLE ET SPÉCIALE POUR 2018**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle et spéciale au Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle est de 4.46\$ per capita pour 2018 et que le nombre de citoyens de la municipalité qui servira à déterminer la cotisation sera publié dans la *Gazette officielle* de janvier 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** la cotisation spéciale pour le développement des collections locales est offerte sur une base volontaire pour l'année 2018 et que le montant de la cotisation est de 0.50\$ per capita;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE PRÉVOIR** au budget 2018 le paiement de la cotisation annuelle et de la cotisation spéciale pour l'année 2018 au Réseau Biblio de l'Outaouais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9637**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE DÉLÉAGE STE-THÉRÈSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de soutien financier de l'association des Pêcheurs de Déléage Ste-Thérèse pour le démarrage des activités de l'association;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a manifesté, au cours des derniers mois, son intérêt pour la pêche hivernale sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** une association s'est formée pour mettre ce projet en marche et qu'elle a besoin de soutien financier des municipalités pour mener à bien les activités reliées à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE VERSER** un montant de 1 000\$ à l'association des Pêcheurs de Déléage Ste-Thérèse conditionnellement à l'obtention d'une copie de leur budget et un rapport d'activité annuel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 2017-10-CMD9638**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy de lever la présente séance ordinaire à 19h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

---

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-10-CMD9618, 9619, 9620, 9623, 9628, 9631, 9632, 9633, 9634, 9636, 9637.

*Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Bernard Cayen  
Maire

---

Henri-Claude Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier